



Point 4 à l'ordre du jour :

Temps d'échange sur l'élaboration du programme de législature

Base de discussion : échéancier du Conseil synodal

Session extraordinaire des 6 et 7 mars 2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués au Synode,

Conscient de ses responsabilités et de ses obligations légales, le Conseil synodal souhaite vous informer quant à l'avancement de ses travaux.

Dès sa prise de fonction au mois de septembre 2019, il agit le plus souvent dans l'urgence pour gérer des situations existantes ou nouvelles :

1. Des situations complexes et/ou conflictuelles :

- La problématique de Saint-Laurent Eglise ;
- Le procès d'un pasteur de l'EERV et sa condamnation pour actes d'ordre sexuel avec un mineur, par négligence ;
- Un besoin de trouver une conciliation dans le cadre du recours au Tribunal cantonal d'un ancien collaborateur ;
- Un procès en cours devant la Chambre patrimoniale, avec la recherche de trouver un accord à l'amiable ;
- Une situation à haute densité conflictuelle dans une paroisse impliquant deux pasteurs et leur communauté.

2. Un climat de travail fortement dégradé :

- La situation des collaborateurs aux Cèdres et le souci de prendre soin de ces derniers ;
- Répondre à plusieurs demandes du Service de l'emploi pour remplir les exigences qui nous sont imposées en notre qualité d'employeur.

3. Une dimension opérationnelle disproportionnée

- Les fonctions nécessaires et les compétences indispensables en vue d'effectuer les tâches opérationnelles manquent pour être un employeur conforme aux exigences standard du monde actuel. Il en résulte un déplacement de tâches d'exécution au sommet faute d'avoir pu être traitées dans les niveaux ad hoc ;
- Par conséquent, le temps nécessaire à une gouvernance et à une direction appropriées est très réduit, altéré par l'opérationnel ;
- La multitude de représentations à assumer est à questionner sur leur pertinence.

4. La question des dotations

- La confusion règne sur les 3 volets qui composent la notion de dotation : les effectifs (EPT, postes, rentrée financière), la ventilation et la vision de l'Eglise de demain.

5. Les faiblesses importantes de la gestion informatique

- L'inventaire des moyens informatiques et le schéma directeur informatique sont très partiels voire inexistantes ;
- La sécurité informatique reste à prouver ;
- Le fichier AIDER comporte des lacunes de protection des données importantes.

En parallèle, le Conseil synodal, individuellement ou en Conseil, a pris connaissance des chantiers en cours dans les différents dicastères et créé des liens avec ses différents partenaires (l'EERS ex-FEPS, l'ECVD, la CER, Mme Métraux, les députés, la FEV, la CECCV, la plateforme interreligieuse, la CoCoMico).

De plus, le Conseil synodal a lancé en novembre 2019 un vaste projet d'établissement de la vision de l'EERV pour cette nouvelle législature en impliquant les coordinateurs et responsables d'offices et de services (3 rencontres de travail depuis octobre 2019) et votre Synode aussi, étant prévu d'y travailler ensemble durant cette session.

Il a également initié un chantier important sur le positionnement et la vision de l'EERV en lien avec le thème de la transition écologique (conformément à la demande du Synode de juin 2019).

Différents acteurs internes impliqués par le sujet ainsi que le laboratoire de transition de Pain pour le Prochain (PPP) ont été sollicités lors de premières réunions. La version finale doit être aboutie pour fin février 2020.

Un projet de solutions concrètes à proposer aux paroisses est en cours d'élaboration par le biais d'un nouveau collectif œcuménique, EcoEglises, qui cibleraient toutes les communautés et paroisses chrétiennes en Suisse romande.

En parallèle, le Conseil synodal doit veiller à ne pas se laisser emporter par la gestion des affaires au quotidien et garder un objectif commun. Il est ainsi essentiel de mettre en place un programme de législature qui lui permette de « garder le cap ». Ce programme doit correspondre aux besoins des différents lieux d'Eglise à leurs aspirations.

Le Conseil synodal ne souhaite pas imposer sa vision de l'Eglise, mais la rechercher auprès de ceux et celles qui forment l'Eglise. La tâche n'est pas aisée et voilà de quelle manière il souhaite procéder :

- 1) Travailler avec les coordinateurs et les responsables d'office en se rencontrant de manière régulière (4 fois par année environ) ;
- 2) Organiser des séances de travail en vue du développement de la vision, des orientations qui en découlent concrètement et des moyens pour la mettre en œuvre : une journée a eu lieu le 31 octobre 2019 pour un état des lieux des enjeux de l'EERV puis une rencontre « extraordinaire » les 7, 8 et 9 janvier 2020, suivie par une journée le 4 février 2020. Une synthèse a été faite à la suite de chacune de ces journées afin de tenir compte des positions partagées.
Nous mettons en place de nouvelles méthodes collaboratives comme la « gestion par consentement » pour prendre des décisions collectives.
Les moyens de mise en œuvre de la vision comprennent 3 axes principaux : les ressources (attribution des personnes et des moyens financiers), des outils de conduite (management) et des outils de pilotage des activités.
Par ailleurs, de nombreux éléments du rapport du groupe de travail sur les dotations délivré en mars 2018 ont été pris en compte dans cette réflexion ;
- 3) Disposer d'un temps durant le Synode de mars 2020 pour continuer de l'entendre dans sa vision d'Eglise, déjà amorcée - même implicitement lors de l'exercice délicat autour des dotations - et de permettre d'entrer dans une démarche collaborative avec le Conseil synodal et les autres lieux d'Eglise afin de poser des bases communes ;
- 4) Sur la base des travaux entamés depuis octobre 2019 sur la vision, proposer une séance rencontre avec les représentants des conseils le 1^{er} avril 2020 afin de leur présenter les résultats, recueillir leurs avis sur ceux-ci et vérifier la pertinence de leur application concrète ;
- 5) Prendre pour base les rapports d'activités des lieux d'Eglise qui serviront à la rédaction du rapport annuel du Conseil synodal. Nous souhaitons utiliser ces rapports comme des états des lieux afin de tenir compte de la réalité vécue sur le terrain.
Présenter le rapport annuel 2019 au Synode de juin 2020 ;
- 6) Transmettre un programme de législature tenant compte des éléments décrits ci-dessus à la commission de gestion au début du mois de septembre 2020 pour le présenter au Synode au mois de novembre 2020.

Il s'agit là d'une feuille de route qui a pour objectif de vous présenter la direction choisie par le Conseil synodal et de vous renseigner quant aux actions entreprises.

Le Conseil synodal souhaite vivre une législature qui permette aux différents membres de l'EERV de se faire confiance et d'agir en bienveillance les uns à l'égard des autres. La confiance ne doit toutefois pas être aveugle et exige la transparence. Vous exposer aujourd'hui ce qui précède est une manière de vivre cette transparence.

Le Conseil synodal, le 12.02.2020